



Le 08-04-2020

Madame la Maire de la Ville de Paris

L'intersyndicale CGT-SUPAP FSU de la DILT se permet de vous interpellier sur une problématique de longue date touchant les inspecteurs de nettoyage. Ceci du fait de l'actualité alarmante du coronavirus car la question ne peut être entièrement résolue par la DILT.

En effet ces TSO spécialité logistique générale et coordination sont depuis de nombreuses années en avant-garde de toutes les manifestations exceptionnelles ou quotidiennes pour que les usagers et les agentEs de la Ville puissent vivre ou exercer leurs activités dans les meilleures conditions.

La DILT reconnaît elle-même leur professionnalisme et les assurent régulièrement de l'importance fondamentale des interventions des inspecteurs de nettoyage au quotidien, reconnue de tous par le partage de leurs compétences vers d'autres directions.

Malgré cela ils se sentent les travailleurs de l'ombre par leur condition et ce malgré leurs efforts incessants depuis des années pour faire connaître et reconnaître leur métier.

Aujourd'hui ils font face à une crise majeure, ils sont présents eux et leurs agentEs, sur la ligne de front, au départ sans moyens, la peur au ventre, mais en assurant envers et contre tout les missions qui sont les leurs. Pour rappel, à ce jour, ils manquent encore de gel hydroalcoolique, les masques et les gants, sont distribués à petite dose, à la petite semaine, ce qui renforce le sentiment d'insécurité.

Prime de 35 € nets/jour

La ville a décidé récemment d'accorder à chaque agent présent sur le terrain une prime quotidienne de 35 euros nets par jour.

Or ils ne vont pas pouvoir en bénéficier même s'ils la reçoivent ! Pourquoi ?

Les inspecteurs de nettoyage sont confrontés à l'absurdité et la rigidité des règles qui régissent leur corps de TSO.

En effet pour bon nombre d'entre eux et particulièrement les plus anciens, ils ont atteint le plafond des primes autorisées dans leur grade.

Donc s'ils perçoivent la prime de mobilisation en cette période de COVID 19, son montant total sera repris en fin d'année.

Pourquoi se heurtent-ils au plafond des primes ?

Leurs carrières sont gelées de facto depuis leur passage en catégorie B en 2014, date à laquelle ils ont intégré, le corps de TSO. Car ce qu'ils gagnent ensuite en échelon ils vont le perdre en prime.

Mais ce n'est pas tout, malgré leur ancienneté à la Ville, ils sont récents et peu nombreux dans leur spécialité (une trentaine). Ainsi ils demeurent exclus des promotions de grade par rapport aux TSO des autres spécialités, beaucoup plus nombreux et avec plus d'ancienneté.

C'est la double punition !

Ce qui veut dire que si l'on ne fait rien de 2014 jusqu'au dernier jour de leur carrière il n'y aura aucune perspective d'évolution de leurs revenus.

La solution pour que les inspecteurs de nettoyage touchent réellement cette prime de 35 € nets par mois et qu'ils aient droit à un véritable déroulement de carrière c'est :

1) Dans le cadre du passage des TSO au RIFSEEP en 2020 une véritable réévaluation du plafond des primes dans tous les grades afin de bénéficier de la prime de 35 € et de leur avancement d'échelon.

2) Puis un changement de corps en tant qu'agent de maîtrise au regard des spécificités et technicités de leur métier pour leur droit légitime à une évolution de carrière.

A l'heure où nous avons plus que jamais besoin de leurs services, nous devons trouver ensemble des réponses concrètes pour qu'enfin cesse cette situation.

Les organisations syndicales CGT-SUPAP FSU de la DILT vous interpellent au regard de la souffrance des inspecteurs de nettoyage, de l'urgence de la situation liée au coronavirus impactant aussi bien leurs équipes de nettoyage, leurs collègues que les usagers !

Les inspecteurs et leurs équipes de nettoyage n'hésiteront pas à faire valoir leur droit de retrait autant de fois que la situation l'exigera !

Veillez agréer, Madame la Maire de la Ville de Paris, l'expression de notre considération distinguée.

L'intersyndicale CGT-SUPAP FSU de la DILT

Pour la CGT, Jamila HEMICI, élue titulaire au CT DILT

Pour la CGT, Bourjila ABDESSELAM, élu titulaire au CT DILT

Pour la SUPAP FSU, Mariamou MOUSSA, mandatée titulaire au CHSCT DILT

Pour la SUPAP FSU, Minihadji MOINDJIE, mandaté titulaire au CHSCT DILT

Pour la SUPAP FSU, Jérôme LANDÉE, élu titulaire au CT DILT

Pour la SUPAP FSU, Tony EVEZARD, mandaté titulaire au CHSCT DILT